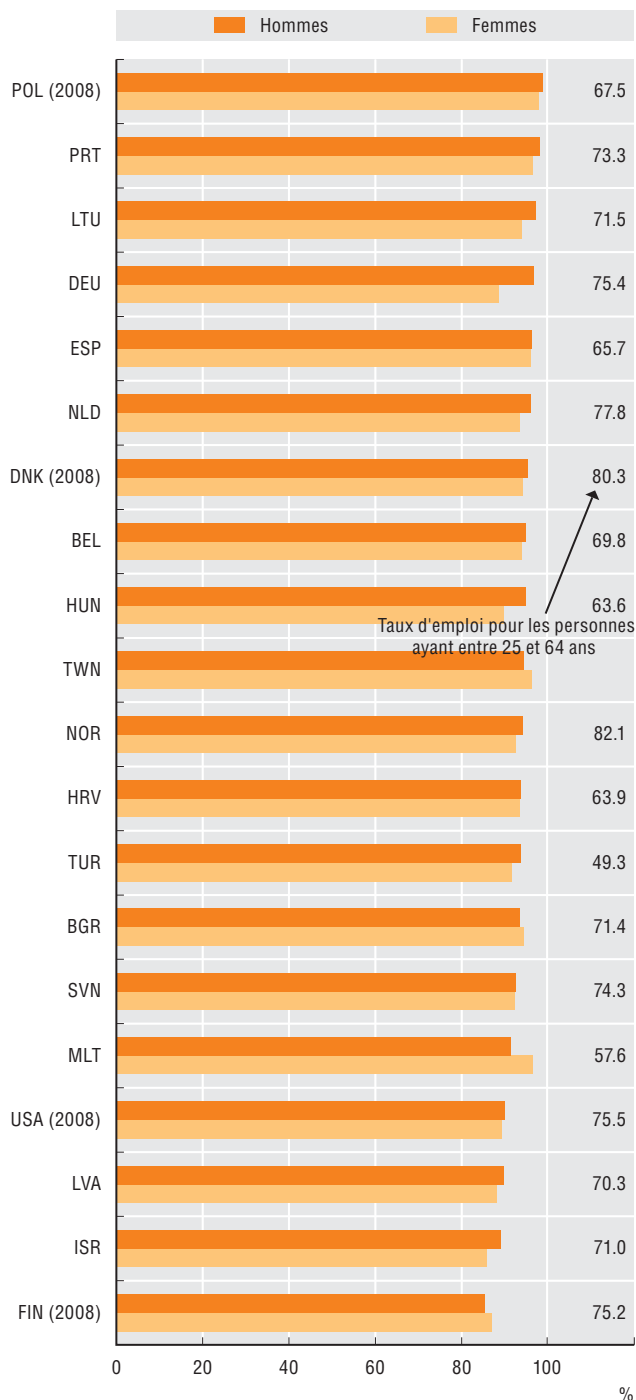


Taux d'emploi des titulaires de doctorat par sexe, 2009

En pourcentage du nombre total de titulaires de doctorat



Source : OCDE/Institut de statistique de l'UNESCO/Eurostat : Recueil de données sur les carrières des titulaires de doctorat 2010, juin 2011; OCDE, Base de données sur l'emploi, juin 2011; Eurostat, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932489338>

L'aptitude d'une économie à attirer vers la recherche des ressources humaines est à la base des progrès de la connaissance et de l'activité économique. La stabilité, la rémunération et la motivation font partie des facteurs qui influent sur les choix de carrière des titulaires de doctorat.

Le taux moyen d'emploi des femmes et hommes diplômés au niveau doctoral après 1970 est de 93 %, contre 70 % pour tous les individus âgés de 25 à 64 ans dans les économies pour lesquelles on dispose de données. L'écart est particulièrement marqué à Malte, en Turquie, en Pologne et en Espagne. Les hommes atteignent un taux d'emploi supérieur à celui des femmes dans la plupart des pays, mais non en Bulgarie, en Finlande, à Malte et au Taipei chinois.

Plus de 23 % des diplômés au niveau doctoral ont des contrats à durée déterminée dans les cinq premières années suivant l'obtention du diplôme dans 10 des 16 pays pour lesquels on dispose de données, situation qui ne se prolonge pas longtemps, sauf en Lettonie et dans la Fédération de Russie. Les titulaires de doctorat ont toutefois des emplois temporaires plus fréquemment que les autres salariés dans la majorité des pays.

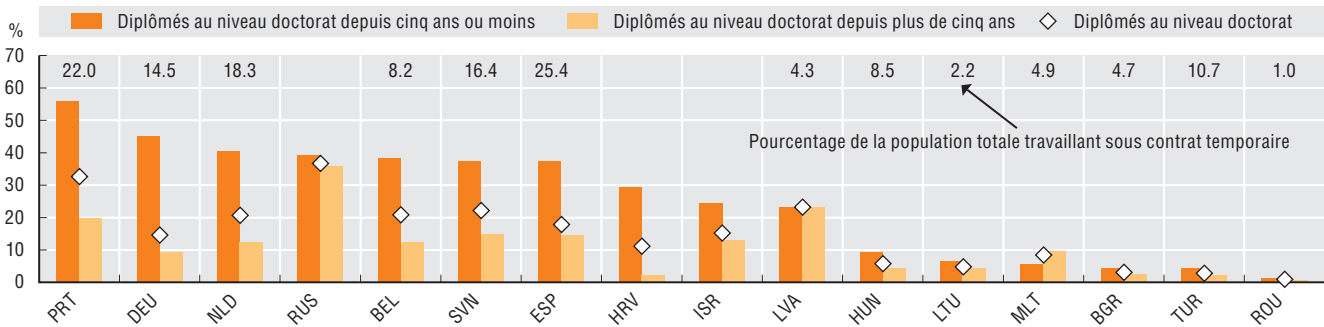
Dans toutes les économies pour lesquelles des données sont disponibles, la rémunération annuelle brute des titulaires de doctorat employés comme chercheurs dépasse celle des non-chercheurs dans l'enseignement supérieur, alors que le tableau est contrasté dans les autres secteurs : dans ceux des entreprises et de l'État, elle n'atteint pas celle des chercheurs de l'enseignement supérieur aux Pays-Bas, au Portugal et en Roumanie, à la différence de la situation observée en Belgique. Dans le secteur des entreprises, les titulaires de doctorat travaillant en tant que chercheurs ont une rémunération brute annuelle plus élevée que les autres diplômés au niveau doctoral dans la moitié des 13 pays pour lesquels on dispose de données.

Définitions

Les titulaires de doctorat sont les résidents de moins de 70 ans, en activité ou non, qui ont atteint le 3^e cycle universitaire (niveau 6 de la CITE) et obtenu, dans quelque pays que ce soit, un diplôme de recherche avancée. Le *taux d'emploi des titulaires de doctorat* est le nombre de ceux qui ont un emploi (salarié ou indépendant) rapporté au nombre total de ceux qui résident dans le pays. Le pourcentage des titulaires de doctorat sous contrat temporaire est calculé par rapport au nombre total de titulaires de doctorat ayant un emploi. L'écart en pourcentage de la rémunération brute annuelle médiane entre les titulaires de doctorat travaillant comme chercheurs et les non-chercheurs correspond à la différence entre ces deux groupes divisée par la rémunération brute annuelle médiane de ces derniers.

Titulaires de doctorat sous contrat temporaire au cours de leur carrière, 2009

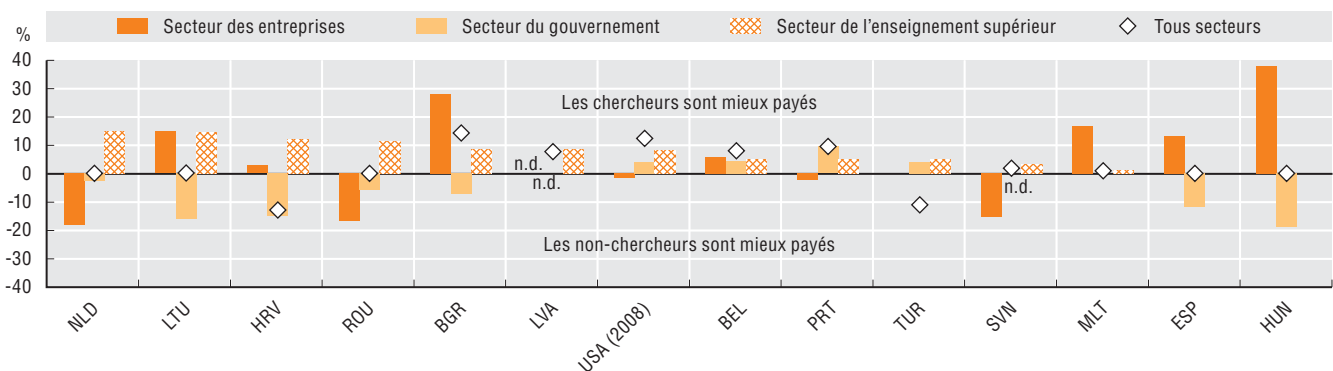
En pourcentage des titulaires de doctorat pourvus d'un emploi



Source : OCDE/Institut de statistique de l'UNESCO/Eurostat : Recueil de données sur les carrières des titulaires de doctorat 2010, juin 2011 ; OCDE, Base de données sur l'emploi, juin 2011 ; Eurostat, juin 2011. Voir notes de chapitre.

Écarts de rémunération annuelle brute médiane entre titulaires de doctorat travaillant comme chercheurs et non-chercheurs, 2009

En pourcentage de la rémunération annuelle brute médiane des titulaires de doctorat ne travaillant pas comme chercheurs



Source : OCDE/Institut de statistique de l'UNESCO/Eurostat : Recueil de données sur les carrières des titulaires de doctorat 2010, juin 2011. Voir notes de chapitre.

Comment interpréter ce graphique

Aux Pays-Bas (NLD), il n'y a pas d'écart global de rémunération entre les titulaires de doctorat travaillant en tant que chercheurs et ceux qui ne travaillent pas comme chercheurs. Néanmoins, en tant que chercheurs, ils gagnent 15 % de plus que les non-chercheurs quand ils ont un emploi dans l'enseignement supérieur, et 18 % de moins que les non-chercheurs s'ils ont un emploi en entreprise.

Mesurabilité

Le projet intitulé Carrières des titulaires de doctorats (CTD) est une initiative conjointe de l'OCDE, de l'Institut de statistique de l'UNESCO et d'Eurostat qui vise à améliorer la compréhension du marché du travail, des parcours professionnels et de la mobilité d'une population jugée essentielle pour la production et la diffusion du savoir et de l'innovation. Dans ce cadre, des directives méthodologiques, un questionnaire modèle et des présentations type des tableaux de résultats ont été élaborés avec l'aide d'un groupe d'experts composé de statisticiens des pays participants. En raison des problèmes méthodologiques rencontrés, notamment pour établir des registres nationaux de titulaires de doctorat, certains pays recourent à différentes sources de données, par exemple des recensements, des registres ou des enquêtes sur la population active. Cela peut avoir un impact sur les données concernant la population visée, sur la disponibilité de certaines variables ou sur la comparabilité des données, bien que tout soit mis en œuvre pour réduire les divergences et les signaler. Bien que certains grands pays comme la France, le Japon ou le Royaume-Uni ne participent pas encore officiellement au projet, le nombre de pays qui s'y associent est en progression.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Carrières des titulaires de doctorat », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-13-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.